

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 30/06/2014

Réception par le Prefet : 30/06/2014

Publication : 02/07/2014



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CG-2014-3-1-1

Séance du mercredi 25 juin 2014

AFFECTATION DU RESULTAT CUMULE A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2013

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU l'article L 1612-12 du C.G.C.T. relatif à l'arrêté des comptes,
- VU la délibération N° CG-2012-6-1-8 du 6 décembre 2012 relative au projet de budget primitif 2013,
- VU la délibération N° CG-2013-3-1-10 du 21 juin 2013 relative à la décision modificative n°1 de l'exercice 2013,
- VU la délibération N° CG-2013-4-1-1 du 18 octobre 2013 relative à la décision modificative n°2 de l'exercice 2013,
- VU la délibération N° CG-2013-5-1-2 du 5 décembre 2013 relative à la décision modificative n°3 de l'exercice 2013,
- VU la délibération N° CG-2014-21-1 relative à la reprise anticipée des résultats cumulés de l'exercice 2013,
- Vu la délibération N° CG-2014-2-1-5 relative au projet de budget primitif 2014,
- VU l'avis de la Commission des Finances, du Budget et du Protocole en date du 5 juin 2014,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- affecte de manière définitive l'excédent cumulé de la section de fonctionnement de 76 179 944,68 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de 19 809 312,47 € (nature 1068), le solde, soit 56 370 632,21 €, étant inscrit en excédent de fonctionnement reporté (nature 002).

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions